



## PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019

1ère session ordinaire de 2019 **25 è 26 d'aprili** 25 et 26 avril **2019/01/035** 

## Question déposée par Jean-Martin Mondoloni au nom du groupe Per l'Avvene

Objet : Clef de répartition PEI et simulation

Monsieur le Président,

Lors du déplacement du Président de la République à Cozzano le 4 avril dernier, je l'ai interrogé sur le concours de l'Etat au développement de la Corse, et plus préci-sément sur le dispositif qui se substituera au PEI après 2020, en prenant soin de rappeler la difficulté que constitue pour les collectivités locales la participation de 30%, d'autant plus pour la CdC qui se trouve en situation de vulnérabilité financière depuis quelques années maintenant.

Lors du bilan du PEI présenté en commission des finances en 2016, la clef de répar-tition demeurait d'ailleurs le point noir majeur du dispositif tant elle est budgétaire-ment lourde à assumer.

Le Président Macron m'a clairement répondu qu'un dispositif de substitution pren-drait le relais du PEI après 2020 avec une clef de répartition plus conforme à nos marges de manœuvre, à savoir 80 pour la part Etat, et 20 pour la part collectivité. Une avancée considérable et salutaire qu'il convient d'intégrer rapidement, d'autant plus que le Président a précisé que cette nouvelle clef de répartition pourrait s'appliquer à l'actuelle tranche du PEI pour les 250 millions d'euros d'investissement restant à programmer sur 2019 et 2020.

Dans l'attente d'une modification normative qui devrait intervenir au Parlement pour acter cette avancée, il est souhaitable que notre Collectivité anticipe cette opportunité budgétaire pour revoir dans les meilleurs délais toutes les programmations en cours d'élaboration.

Afin que l'Assemblée de Corse dispose de la même lisibilité que le Conseil Exécutif, pourriez-vous, Monsieur le Président, nous communiquer le montant total actuel de la part financée par la CdC sur les projets d'investissements PEI restant à program-mer sur la 4ème tranche, et celui qui sera issu de la nouvelle répartition après simulation ?

Le but étant d'évaluer le gain financier de cette clef de répartition, plus favorable, pour mieux le redistribuer vers d'autres opérations d'investissements notamment.

Je vous remercie.